Département de la Haute-Savoie

THONON **agglomération**

Communauté de Communes du Bas-Chablais

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
(Modification n°1)

Commune de Douvaine
Plan de prescription

ECHELLE : 1/2500

Arrêté	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du : Le Président:
Approuvé	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 20/12/2022: Le Président:

PROCEDURES PRECEDENTES
ELABORATION APPROUVEE LE 25/02/2020
DECLARATION DE PROJET N°1 APPROUVEE LE 27/09/2022
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 APPROUVEE LE 20/12/2022

Fait le 20/04/2023

Siège social : Immeuble Axiome : 44 rue Charles Monticelli : 73000 Chambéry
Téléphone 04 79 69 26 53 | Fax 04 79 96 71 39 | info@epode.eu | www.epode.eu
Agence Haute-Savoie : Les Glaciers - 5 avenue Pré Félin : 74340 Annecy le Vieux
Agence de Maurienne : Forum Alpicom - 24 des Terres Blanches | route de Bardonnex/ep : 73 700 Montsalvens
SAS au capital de 8000 € | SIret : 48511348000017 | Ape 7112B | n° identification TVA : FR 78487134847

Liste emplacement réservé - Douvaine

N°	Surface m²	Destination	Bénéficiaire
182	1277	Giratoire le Fuhy	Commune
183	754	Aménagement de la VC 203 Bm de plateforme, avec une bande cyclable du lieu-dit "Le Bourg" jusqu'et limite communale de Massongy	Commune
184	2929	Aménagement de la VC 9 Bm de plateforme depuis la RD 1005 (Aubonne) jusqu'et limite de Yvoire	Commune
185	12723	Création d'une voirie de liaison mixte(automobile, cycle, piétons, ...) de 10m de plateforme de la RD 1005 (les Vernais) à la RD60 (route de Messery)	Commune
186	890	Aménagement du chemin communal des Pipandes sur toute sa largeur (8m) - Aubonne - Lieu-dit "La Couche"	Commune
187	1128	Création d'une voirie de desserte de 8m de plateforme rue des Vignes de Bachelard	Commune
188	414	ALIGNONE - Elargissement / Aménagement / Création d'une voie nouvelle entre la voie communale n°9 et le chemin de la Fontaine - Largeur 5m	Commune
189	1827	Rassiardement de voirie sur le rond-point des pompiers - Le Bachelard - Largeur 8m	Commune
190	2314	Création d'une voirie de desserte - secteur Dillon	Commune
191	583	Cheminement piétons - secteur Dillon	Commune
192	703	Les Poses de Vingy - création d'un bareau de connexion (voirie mixte) entre l'arrière du cinéma de l'Espace et le quartier Le Maisse (OAS) sur la limite	Commune
193	345	Aménagement d'une voie sur la parcelle B82 en accroche sur le chemin des Parties et en limite du parc du Manoir Chapuis Largeur de 2,50m	Commune
194	292	Création d'un chemin piéton sur les parcelles 1323-511-1721 entre la copropriété "Les Coquelicots" et l'OAT La Barque, et en accroche sur le chem	Commune
195	316	Création d'une voie de 8m de plateforme entre la VC 6 et la VC 5 (secteur déjà urbanisé)	Commune
196	2045	Création d'une voie de liaison de 10m de plateforme entre la VC 5 et la RD 1005	Commune
197	3412	Création d'une voie de liaison Sud-Est de 10m de plateforme	Commune
198	1687	Création d'une voie de liaison de 10m de plateforme entre la future voie de liaison RD 1206 et la Sud-Est	Commune
199	1016	Piste cyclable les vottes coté nord	Commune
200	1325	Création d'une voirie de desserte de 8m de plateforme	Commune
201	2618	Création d'un chemin piéton le long du ruisseau des Léchères et sécurisation de l'accès au ruisseau des Léchères - largeur 8m	Commune
202	1064	Tourne à gauche rue de l'Etraloire	Commune
203	2199	Piste cyclable Marilaya coté nord	Commune
204	1915	Piste cyclable Avenue Bas-Chablais cote est	Commune
205	2856	Reamenagement aller de Tronches	Commune
206	310	Aménagement d'une aire de stationnement (12m de large)	Commune
207	70	Aménagement de la voie d'accès au cimetière (2 m. de large)	Commune
208	4252	Logements sociaux (100%)	Commune

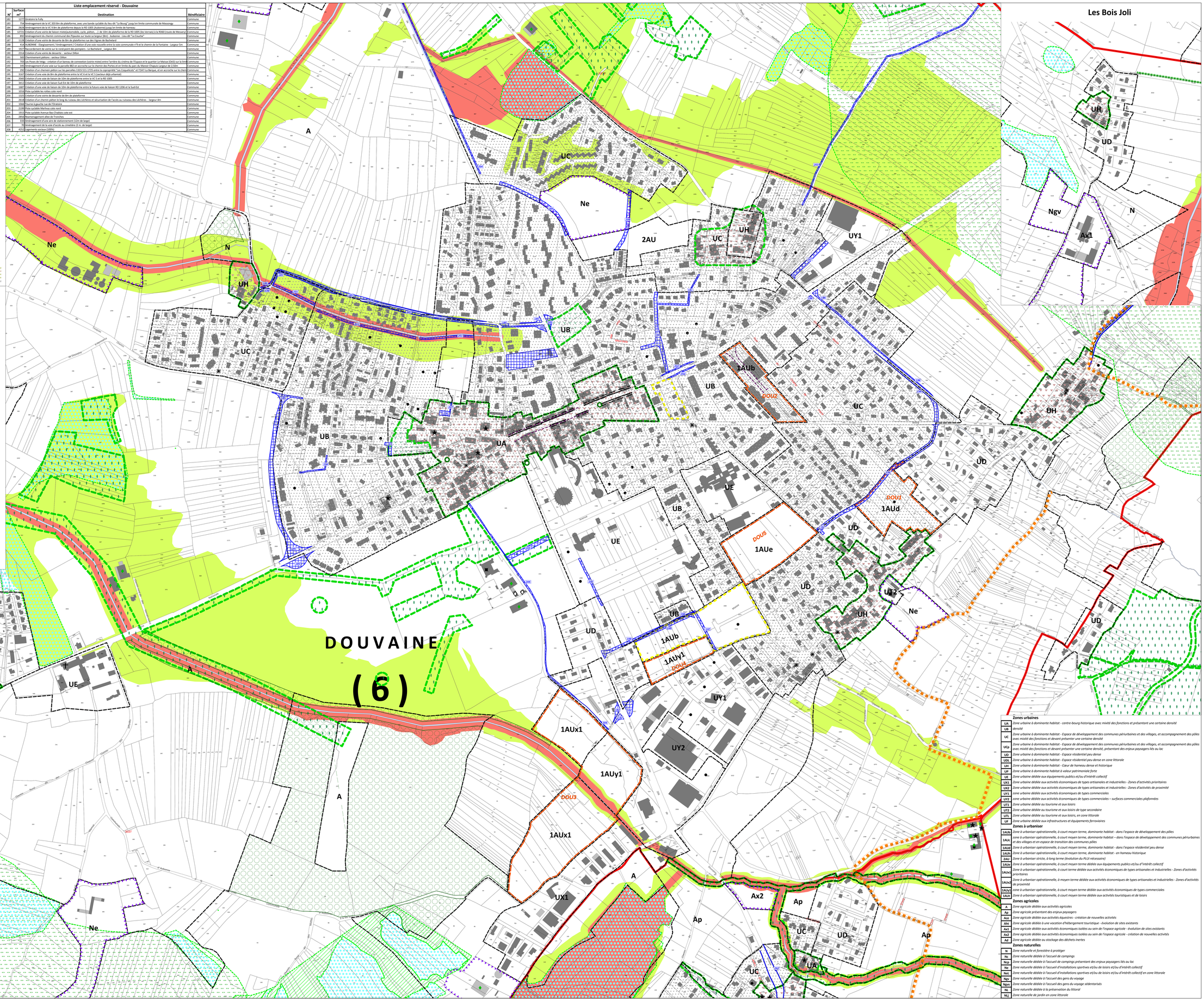

Préscriptions

Contraintes de constructibilité

- *Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) au titre de l'article L151-13 du CU*
- *Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU*
- *Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 alinéa 1 ou L151-41 alinéa 4*
- *Servitude de gel au titre de l'article L151-41 alinéa 5 du CU*
- *Coupures urbanisation littoral au titre de l'article L121-22 du CU*
- *Servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du CU*
- *Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU*
- *Linéaire commerciale protégé au titre de l'article L151-16 du CU*
- *Alignement de façade au titre du l'article L151-17 du CU*
- *Changement de destination au titre de l'article L151-11 du CU*

Divers

- *Autorisation d'urbanisme "accordée"*
- *Limite de commune*
- *Bâtiment agricole*
- *Contour du zonage*

Patrimoine bâti et paysager

- *EBF accompagnement au titre de l'article L151-23 du CU*
- *EBF strict au titre de l'article L151-23 du CU*
- *Coupures vertes au titre de l'article L151-23 du CU*
- *Espace vert au titre de l'article L151-23 du CU*
- *Réservoirs de biodiversité au titre de l'article L151-23 du CU*
- *Cours d'eau et zones humides au titre de l'article L151-23 du CU*
- *Corridors écologiques au titre de l'article L151-23 du CU*
- *Secteur bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU*
- *Alignement d'arbres au titre de l'article L151-23 du CU*
- *Arbre remarquable au titre de l'article L151-23 du CU*
- *Château et grande demeure au titre de l'article L151-19 du CU*
- *Eglise et chapelle au titre de l'article L151-19 du CU*
- *Bâtiment typique et historique au titre de l'article L151-19 du CU*
- *Petit patrimoine au titre de l'article L151-19 du CU*
- *Point de vu au titre de l'article L151-23 du CU*
- *Sentier à conserver au titre de l'article L151-38 du CU*

Zones urbaines	
UA	*Zone urbaine à dominante habitat - centre-bourg historique avec mixité des fonctions et présentant une certaine densité*
UB	*densité*
UC	*Zone urbaine à dominante habitat - Espace de développement des communes périurbaines et des villages, et accompagnement des pôles avec mixité des fonctions et devant présenter une certaine densité*
UCp	*Zone urbaine à dominante habitat - Espace de développement des communes périurbaines et des villages, et accompagnement des pôles avec mixité des fonctions et devant présenter une certaine densité, présentant des enjeux paysagers liés ou lac*
UD	*Zone urbaine à dominante habitat - Espace résidentiel peu dense*
UDL	*Zone urbaine à dominante habitat - Espace résidentiel peu dense en zone littorale*
UH	*Zone urbaine à dominante habitat - Cœur de hameau dense et historique*
UP	*Zone urbaine à dominante habitat à valeur patrimoniale forte*
UE	*Zone urbaine dédiée aux équipements publics et/ou d'intérêt collectif*
UX1	*Zone urbaine dédiée aux activités économiques de types artisanales et industrielles - Zones d'activités prioritaires*
UX2	*Zone urbaine dédiée aux activités économiques de types artisanales et industrielles - Zones d'activités de proximité*
UY1	*zone urbaine dédiée aux activités économiques de types commerciales*
UY2	*zone urbaine dédiée aux activités économiques de types commerciales – surfaces commerciales plafonnées*
UT1	*Zone urbaine dédiée au tourisme et aux loisirs*
UT2	*Zone urbaine dédiée au tourisme et aux loisirs de type secondaire*
UTL	*Zone urbaine dédiée au tourisme et aux loisirs, en zone littorale*
UF	*Zone urbaine dédiée aux infrastructures et équipements ferroviaires*
Zones à urbaniser	
1AUb	*Zone à urbaniser opérationnelle, à court moyen terme, dominante habitat - dans l'espace de développement des pôles*
1AUc	*zone à urbaniser opérationnelle, à court moyen terme, dominante habitat – dans l'espace de développement des communes périurbaines et des villages et en espace de transition des communes pôles*
1AUd	*Zone à urbaniser opérationnelle, à court moyen terme, dominante habitat - dans l'espace résidentiel peu dense*
1AUh	*Zone à urbaniser opérationnelle, à court moyen terme, dominante habitat - en hameau historique*
2AU	*Zone à urbaniser stricte, à long terme (évolution du PLUi nécessaire)*
1AUe	*Zone à urbaniser opérationnelle, à court moyen terme dédiée aux équipements publics et/ou d'intérêt collectif*
1AUx1	*Zone à urbaniser opérationnelle, à court terme dédiée aux activités économiques de types artisanales et industrielles - Zones d'activités prioritaires*
1AUx2	*Zone à urbaniser opérationnelle, à moyen terme dédiée aux activités économiques de types artisanales et industrielles - Zones d'activités de proximité*
1AUy1	*zone à urbaniser opérationnelle, à court moyen terme dédiée aux activités économiques de types commerciales*
1AUt1	*Zone à urbaniser opérationnelle, à court moyen terme dédiée aux activités touristiques et de loisirs*
Zones agricoles	
A	*Zone agricole dédiée aux activités agricoles*
Ap	*Zone agricole présentant des enjeux paysagers*
Ad	*Zone agricole dédiée aux activités équestres - création de nouvelles activités*
Aht	*Zone agricole dédiée à une vocation d'hébergement touristique - évolution de sites existants*
Ax1	*Zone agricole dédiée aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole - évolution de sites existants*
Ax2	*Zone agricole dédiée aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole - création de nouvelles activités*
Ad	*Zone agricole dédiée au stockage des déchets inertes*
Zones naturelles	
N	*Zone naturelle et forestière à protéger*
Nc	*Zone naturelle dédiée à l'accueil de campings*
Ncp	*Zone naturelle dédiée à l'accueil de campings présentant des enjeux paysagers liés au lac*
Ne	*Zone naturelle dédiée à l'accueil d'installations sportives et/ou de loisirs et/ou d'intérêt collectif*
Nel	*Zone naturelle dédiée à l'accueil d'installations sportives et/ou de loisirs et/ou d'intérêt collectif en zone littorale*
Ngv	*Zone naturelle dédiée à l'accueil des gens du voyage*
Ngvs	*Zone naturelle dédiée à l'accueil des gens du voyage sédentarisés*
NL	*Zone naturelle dédiée à la préservation du littoral*
NLj	*Zone naturelle de jardin en zone littorale*